

## Compte rendu de l'audience du 6 novembre avec la direction suite à l'action des Centres équestres à Magenta

Le 5 novembre 2013, dans le cadre d'une action surprise, des directeurs, salariés et clients de centres équestres d'Ille-et-Vilaine et de départements limitrophes sont venus manifester leur mécontentement au Centre des Finances publiques de Rennes Magenta.

Refusant une augmentation de la TVA, ils ont ciblé Magenta et ses agents pour protester : entrée bloquée, paille et crottin déversés sur les marches et dans les locaux d'accueil... L'accueil du public a dû être interrompu.

Certains manifestants sont allés dans le parking du personnel et y ont commis des dégradations sur des véhicules et des matériels. Des pneus ont été dégonflés, un extincteur a été vidé dans des moteurs de voitures et dans une bouche de climatisation de la salle des serveurs informatiques. L'alarme incendie s'est déclenchée, provoquant une évacuation partielle des locaux.

La CGT ne peut admettre que les agents des finances publiques soient pris pour cible par les mécontents d'une politique fiscale dont ils ne sont pas responsables. A l'heure où l'action syndicale est criminalisée (5 militants CGT de Roanne sont menacés de peines de prison pour avoir refusé un prélèvement ADN), il serait inadmissible que tous les mécontents puissent venir impunément se défouler sur les fonctionnaires des finances publiques, leurs biens et leurs locaux.

La section a donc demandé à rencontrer la direction pour qu'à l'avenir la direction s'engage à assurer la sécurité de ses agents et de leurs biens dans la mesure où le risque de voir ce type d'évènement se reproduire est important, dans cette période où le sentiment anti-fiscal est fort.

Nous avons d'abord demandé à la direction quel dispositif elle prévoyait de mettre en œuvre si une autre manifestation avait lieu. En effet, les manifestants ont pu pénétrer sans aucun problème à l'intérieur de l'enceinte de Magenta, la grille n'ayant pas été fermée.

Après nous avoir expliqué que la manifestation était « *bon enfant* » (tellement bon enfant qu'il y a eu des dégradations !) et que les renseignements généraux étaient présents, M ZOLLER nous a indiqué que, s'il y avait une autre manifestation, les forces de l'ordre seraient appelées immédiatement.

Nous avons aussi noté que le problème pouvait se poser sur l'ensemble des sites du département.

La direction en a convenu et a rajouté qu'elle avait demandé à la Préfecture de renforcer la surveillance par la police ou la gendarmerie des sites d'implantation des services. De plus, des consignes vont être données aux gestionnaires de sites afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes compte tenu du contexte actuel.

Après avoir informé la direction que deux collègues avaient porté plainte et transmis une fiche de signalement, nous avons demandé si la direction avait engagé une procédure.

Elle a répondu qu'une plainte pour dégradation de biens publics avait été déposée. Conformément aux dispositions de l'article 40 du Code des Procédures pénales, le Procureur de la République va aussi être saisi et c'est lui qui appréciera la suite à donner.

Enfin la direction apportera son soutien aux plaintes des agents.

La délégation CGT a aussi tenu à alerter la direction sur les conditions d'évacuation du bâtiment par les agents suite au déclenchement de l'alarme provoqué par des fumées coté parking couvert.

En effet, peu de collègues qui se restauraient à ce moment là ont évacué la cantine.

D'autre part, les agents qui sont sortis se sont retrouvés face aux manifestants ce qui aurait pu provoquer des heurts.

La direction a pris conscience de ces dysfonctionnements et va étudier la question.

Les représentants CGT du CHS CT et du CTL vont évoquer le problème dans les instances.

Nous avons également demandé que les collègues qui ont engagé des frais pour leur voiture soient remboursés. La direction accepte de payer ces frais au vu des justificatifs. La franchise éventuelle de l'assurance sera également remboursée.

Enfin la délégation CGT a exigé qu'un message de soutien soit apporté aux agents via Ulysse 35.

Après hésitation, la direction a répondu favorablement.